PS

Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :

en exercice	29
présents	23
votants	28

L'an deux mille vingt trois -----
le deux février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président) ;** Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Gaëlle RANGHIERO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :

N°DCM2023-11

Plan d'action chauffage du PPA de la Vallée de l'Arve – évaluation du plan 2020-2030

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan d'action national chauffage bois adopté en juillet 2021, des plans d'actions locaux doivent être déclinés dans les territoires soumis à plan de protection de l'atmosphère.

La loi Climat et Résilience fixe comme objectif, pour ces plans d'actions, une réduction de 50 % des émissions de particules fines MP 2,5 entre 2020 et 2030.

Le plan bois élaboré par la vallée de l'Arve présente la synthèse des actions d'ores et déjà appliquées sur le territoire sur le volet chauffage bois en application des 2 PPA successifs, ainsi que son évaluation produite par ATMO Auvergne Rhône-Alpes.

Conformément à l'article L 222-6-1 du Code de l'Environnement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet bois de la Vallée de l'Arve.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Émet un avis favorable au projet de bois de la Vallée de l'Arve dans le cadre du PPPA joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Gaëlle RANGHIERO

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 09/02/2023

Publié le : 09/02/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)